



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

**Séance du 10 décembre 2024**

**Date de convocation : le 3 décembre 2024**

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,  
sous la présidence de Monsieur Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h05*

### **Étaient présents :**

#### **En nombre, les membres :**

- En exercice : 45
- Présents : 25
- Ayant pris part au vote :
- Ayant donné procuration : 2

**G.B.M :** AEBISCHER Élise ; BERNARD Franck ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLILOLO Lorine ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN Olivier ; MENESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; PARIS Daniel ; POUJET Yannick ; SIMONIN Philippe ;

**C.C.L.L :** CHOPARD Félix ; COULET Gérard ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André

### **Étaient excusés :**

**G.B.M :** MAGNIN-FEYSOT Christian ; TERZO André ; VIÉNET Romain suppléant de M. Christian MAGNIN-FEYSOT

**C.C.L.L :** BROCARD Laurent ; MESNIER Christian ; MONNIER Alain

**C.C.V.M :**

#### **Résultat du vote :**

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Secrétaire de séance :** LAMBERT Marie

### **Procuration de vote :**

**Mandant :** MESNIER Christian ; TERZO André

**Mandataire :** STADELMANN Jean-Luc ; DEVESA Cyril

## **DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2 DE 2024**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

Rappel : le SYBERT vote son budget au niveau du chapitre budgétaire. La structuration par activité est une modalité analytique permettant d'évaluer les activités et de déterminer leur niveau de contributions et de tarifs respectifs.

Réglementairement, tout virement au sein d'un même chapitre budgétaire est donc possible au cours de l'exercice sans délibération, *indépendamment des activités analytiques* ; seuls les transferts entre chapitres et sections différents doivent être prévus dans une délibération budgétaire.

Dans ce contexte, la présente proposition de Décision Budgétaire Modificative n°1 permet de compléter des chapitres et/ou de procéder à des transferts entre chapitre. Elle est complétée « en interne » par des virements de crédits, au sein d'un même chapitre mais entre deux activités.

### **1. Actualisation du Crédit de Paiement 2024 de l'AP-CP 2018-01**

Par application de la 12<sup>ème</sup> révision de l'AP-CP 2018-01 relative au financement des travaux de modernisation de la ligne de 2002 de l'usine d'incinération, il est proposé de compléter les crédits des lignes selon les modalités suivantes.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- 2031 « Frais d'études » : - 17 000 €
- 21745 « Installations générales – constructions sur sol d'autrui » : + 245 127,11 €
- 2317 « Immobilisations en cours - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition » : - 104 127,11 €
- **TOTAL : + 124 000 €.**

### **2. Transfert de crédits entre deux chapitres de fonctionnement**

Suite à la suppression de l'assujettissement à TVA des contributions des membres du SYBERT, celui doit inscrire dans son budget le montant de la TVA, désormais non déductible, (soit, en 2024, 85,7% de la TVA versée).

Dans son contexte et dans un souci de régularisation comptable des paiements effectués depuis janvier 2024, il est proposé d'effectuer un virement entre chapitres pour combler le manque de crédits sur le chapitre 011.

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

- 65888 « Autres charges gestion courante » (ligne ouverte pour les travaux de déconstruction des fours de l'usine d'incinération) : - 500 000 €
- 611 « Prestations de service » - sur toutes les compétences : + 500 000 €
- **TOTAL : + 0 €.**

**Récapitulatif : définition de l'équilibre budgétaire de la ~~Décision budgétaire~~**  
**Modificative n°2 de 2024 :**

Après prise en compte des propositions ci-dessus, il apparaît :

- en section de fonctionnement, un virement vers la section d'investissement, maintenu à 3 233 875,36 €
- en section d'investissement, une augmentation du recours prévisionnel à l'emprunt de 124 000 €, le portant ainsi à 5 537 569,96 €.

Désormais, le budget 2024 reste équilibré à 27 211 729,36 € en section de fonctionnement et à 13 959 493,38 € en section d'investissement.

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur la Décision Budgétaire Modificative n°2 de l'exercice 2024.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA



Rapport adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance,  
LAMBERT Marie



